



PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 28 juin 2019

## Maintien de la circulation différenciée dans le centre de Marseille jusqu'à ce lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019

**Pierre Dartout, préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône a présidé le comité Exp'air ce jour qui a décidé de prolonger la procédure d'alerte de niveau 2 au moins jusqu'à lundi 1<sup>er</sup> juillet. La circulation différenciée à Marseille est maintenue dans le périmètre de restriction.**

L'épisode de pollution de l'air à l'ozone en cours sur le département des Bouches-du-Rhône **s'intensifie** dans les 3 prochains jours, selon les prévisions d'Atmosud. Le Comité Exp'air réuni ce jour a décidé du maintien de la procédure d'alerte de niveau 2 au moins jusqu'à lundi 1<sup>er</sup> juillet.

Seuls les véhicules (deux-roues compris) ayant une vignette Crit'air de 1 à 3, les véhicules hybrides ou électriques, ainsi que ceux bénéficiant de dérogations (conformément à l'arrêté du 7 juin 2019) seront autorisés à circuler dans le périmètre de restriction (Jarret-Plombière). Le transit des poids lourds au sein de ce périmètre est interdit depuis mercredi 26 juin.

Les vitesses sont abaissées de 20km/h sur toutes les routes du département. Le stationnement est gratuit pour les résidents et doublé pour les non-résidents à Marseille.

Le raccordement électrique à quai des navires de mer et des bateaux fluviaux est maintenu en substitution à la production électrique de bord par les groupes embarqués dans la limite des installations disponibles.

Au sein du périmètre de restriction de circulation, les forces de l'ordre sont fortement mobilisées afin de **sensibiliser** les conducteurs de véhicules à l'obligation de disposer d'une vignette Crit'air pour pouvoir y circuler. Plus de 6000 flyers ont été distribués pour expliquer le dispositif et les mesures alternatives de transport mises en place. A ce jour, grâce à la mobilisation pédagogique, plus de 70 000 vignettes Crit'air ont été commandées dans les Bouches-du-Rhône sur le site : <https://www.certificat-air.gouv.fr/> .

Dès commande sur ce site, **un récépissé est immédiatement adressé par mail : ce récépissé fait foi en cas de contrôle.**

Dans tout le département, le dispositif d'alerte est accompagné depuis lundi de points de contrôle qui ont abouti à plus de 2 000 contraventions dont 247 pour non respect de l'abaissement de limitation de vitesse de 20 km/h.

### CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) – [@prefet13](https://twitter.com/prefet13)



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PRÉFET DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE

**En cet épisode de pollution, le mode de transport privilégié reste les transports en commun ou le covoiturage.**

Le comité Exp'air se réunira à nouveau lundi 1<sup>er</sup> juillet pour établir un point de situation et décider du maintien ou non de ce dispositif d'alerte.

*Pour en savoir plus sur le dispositif d'urgence et sur le périmètre de circulation différenciée, consultez le site internet de la DREAL :<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/>*

## CONTACT PRESSE

Service de la communication interministérielle – 04 84 35 40 00

Retrouvez le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône  
[www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) – [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr) –  @prefet13